

Aperçu du Programme d'enquêtes de sécurité sur les entrepreneurs faisant affaire avec la fonction publique de l'Ontario

Date: Le 1^{er} novembre 2018

Le Programme d'enquêtes de sécurité sur les entrepreneurs du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) s'applique aux entrepreneurs qui procurent des biens ou des services aux ministères de la fonction publique de l'Ontario (FPO), aux organismes publics rattachés à la Commission (OPRC) ou à Infrastructure Ontario (IO).

Le programme a fait l'objet de changements qui peuvent s'appliquer à vous.

À compter du 1^{er} novembre 2018, la vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ) est la vérification standard prévue par le programme de vérification des entrepreneurs.

Un représentant du ministère, de l'OPRC ou d'IO peut également demander aux entrepreneurs de consentir à d'autres vérifications et de les obtenir (p. ex., vérification du dossier de conducteur, lorsque la conduite est une exigence contractuelle). Le représentant responsable d'un contrat qui exige une enquête de sécurité de la FPO informera un agent de sécurité d'entreprise (ASE) des exigences particulières en matière d'enquête de sécurité.

Lorsqu'une enquête de sécurité est obligatoire, les entrepreneurs seront tenus de consentir aux vérifications de sécurité, de les obtenir et, à moins d'avis contraire de la part de l'Unité des enquêtes de sécurité sur les entrepreneurs (ESE), d'en assumer les frais.

Les personnes peuvent obtenir leur VCJAJ auprès des fournisseurs suivants:

- Service de police local ou détachement de la Police provinciale de l'Ontario (OPP)
- Organisme tiers autorisé par la GRC

Les entrepreneurs de l'Ontario peuvent obtenir une vérification du dossier de conducteur auprès de Service Ontario, si une telle vérification s'avère nécessaire.

Les entrepreneurs qui doivent se soumettre à une enquête de sécurité doivent remettre leur rapport de police scellé, ainsi que les formulaires d'enquête de sécurité du MSGSC dûment remplis, à leur ASE ou au représentant du ministère, de l'OPRC ou d'IO.

Veillez noter que le contrat du fournisseur attitré de services de vérification de sécurité a expiré le 25 octobre 2018. Un fournisseur attitré de remplacement n'a pas encore été désigné.

Les formulaires et les documents didactiques actuels sont accessibles sur le site Web [Faire affaire avec le gouvernement de l'Ontario](#).